

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt et un le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Étaient présents : PH. DAMBRINE, JE PIGACHE, CH. BAGLAND, CH. PALCOWSKI, E. BIZIEUX, H. VERON, O. MACIA, D. LEVEAU, B. SALESSE, Mmes M-H. HUON, L. NADOU-CHAUSSE.

Absents : X. GRIGNON, T. MORGAND, Cl. MARIE-JULIE, B. VIGREUX.

Pouvoirs : X. GRIGNON à Ch. PALCOWSKI
T. MORGAND à O. MACIA
B. VIGREUX à J-E. PIGACHE
Cl. MARIE-JULIE à Ph. DAMBRINE

Début de séance à 18 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Hélène HUON.

42/2021 – COMMERCE-SUBVENTIONS-TRAVAUX

Le Conseil Municipal a décidé :

D'approuver l'estimation présentée qui s'élève à 263 896.90 € HT.
De solliciter pour ces travaux, l'octroi des subventions auprès des institutions au titre de la DETR, DSR, Fonds de Concours de la Communauté de Communes, CRST et autres institutions.
D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et formalités se rapportant au projet.

Décision : Adopté par 12 voix Pour 3 Abstentions (H. VERON, Ch. BAGLAND, D. LEVEAU).

43/2021 – MODIFICATION DES STATUTS D'AGGLOPOLYS – PRISE DE LA COMPETENCE EXERCEE A TITRE FACULTATIF « *Actions d'intérêt communautaire de promotion et de prévention en santé et de développement et de coordination de l'offre de soins visant à lutter contre les déserts médicaux* »

Le Conseil Municipal a décidé :

D'approuver la prise de compétence telle que décrite précédemment et développée dans le projet de nouveaux statuts joint à la présente délibération.
De modifier les statuts de la Communauté d'agglomération dans sa rédaction ainsi proposée en annexe de la présente délibération.
Dire que cette délibération sera notifiée au Président d'Agglopolys et au Préfet de Loir-et-Cher.
D'autoriser en conséquence, le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tout document y afférent et à dresser les procès-verbaux de mise à disposition des biens et des contrats nécessaires à l'exercice des compétences transférées.
D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité.

44/2021 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOGICIELS INFORMATIQUES -SEGILOG

Le Conseil Municipal a décidé :

De renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services auprès de la société SEGILOG pour une durée de trois ans à compter du 15 décembre 2021.

Décision : Adopté à l'unanimité.

45/2021 – ACHAT DE TROIS PARCELLES AU GRAND ST LAUMER

Le Conseil Municipal a décidé :

De s'opposer à l'achat des 3 parcelles non bâties cadastrées ZC51, C855 et C857 situées au Grand St Laumer.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 19 heures 47.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Ph. DAMBRINE



[Handwritten signature of Ph. Dambrine]